Commune de MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Plan de zonage n°4/4

Vu pour être annexé à la délibération du 03/09/2020 approuvant les dispositions de la modification simplifiée du PLU.

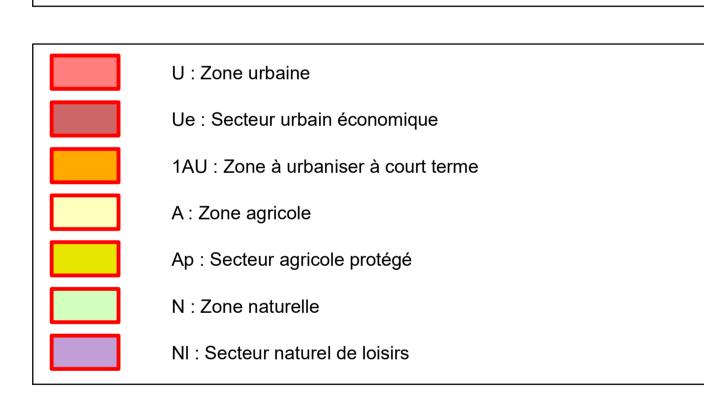
Fait à Neauphlette Le Maire,

ARRETE LE : 27/09/2016 APPROUVE LE : 24/03/2017 MODIFICATION SIMPLIFIEE LE: 03/09/2020



Hauts-de-France (Siège social)Seine-Normandie Le HavreGrand-EstZAC du Chevalement186 Boulevard François 1erEspace Sainte-Croix5 rue des Molettes76600 Le Havre6 Place Sainte-Croix59286 Roost-WarendinTél. 02 35 46 55 0851000 Châlons-en-ChampagneTél. 03 27 97 36 39Tél. 03 26 64 05 01

Légende				
٥_	Bâtiment identifié au titre du changement de destination (Article L151-11,2d du Code de l'Urbanisme)			
★	Eléments du patrimoine bâti protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme			
	Eléments du patrimoine naturel protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme			
<u> </u>	Emplacement réservé			
ŎŌ	Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme			
	Secteurs faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation			
D	Secteur sur lequel s'applique l'article L151-45,5d du Code de l'Urbanisme interdisant les constructions pour une durée de 5 ans à compter de l'approbation du PLU et dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global			
••••	Identification des continuités douces au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme			
	Bande d'implantation (30 mètres maximum depuis la voie publique)			
	Secteurs soumis à des effets graves (soit dans un rayon de 270 mètres à partir du stockage d'engrais)			
	Secteurs soumis à des effets irréversibles (soit au-delà d'un rayon de 595 mètres à partir du stockage d'engrais)			
	Secteurs soumis à des effets indirects (soit au-delà d'un rayon de 1185 mètres à partir du stockage d'engrais)			



N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1170 m ²	Réalisation des aménagements ludiques et paysagers	Commune
ER n°2	892 m ²	Création d'une continuité douce	Commune
ER n°3	161 m ²	Renforcement et recalibrage de la RD 110	CD 78

